

Action n° 2.6-15 Maintien en emploi

Contexte de l'action

Le parcours professionnel des travailleurs salariés ou indépendants peut être perturbé par des événements survenant dans leur parcours de santé (accident, maladie). Le maintien en emploi peut alors être remis en cause du fait de l'inadéquation entre l'état de santé et les contraintes du poste de travail.

Le repérage précoce et l'accompagnement des travailleurs exposés au risque de perte de leur travail est un enjeu important dans ce contexte.

Une approche individuelle associée à une démarche collective de ces situations est à valoriser en mutualisant et en coordonnant les actions menées par les différents partenaires du maintien, en les faisant connaître auprès des travailleurs, des entreprises, des branches professionnelles et des professionnels de santé.

Objectifs de l'action

Prévenir la désinsertion professionnelle des travailleurs salariés et indépendants durant leur parcours professionnel : en situation de travail ou en arrêt de travail

Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

Description des actions (cf. fiches d'action en annexe)

- Identifier, clarifier, formaliser les relations avec les OPCA-OPACIF afin de permettre aux salariés en arrêt de travail de bénéficier d'actions d'évaluation, d'information et de conseil
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux droits pour les travailleurs en risque de désinsertion
- Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils concourant au maintien en emploi
- Autour des travailleurs atteints de maladies chroniques, poursuivre et aider à structurer les démarches « conduite de projet » et les méthodologies de maintien, monter des actions collectives par territoire ou branches professionnelles, mobiliser et outiller les acteurs des sphères privée et professionnelle
- Mettre en place d'un circuit de détection des travailleurs indépendants fragilisés et prise en charge par une cellule permettant une orientation vers les partenaires pouvant soutenir leur projet professionnel

Public cible

Travailleurs salariés et indépendants. Un focus sur les travailleurs atteints de maladie chronique évolutive pourrait être fait afin de coordonner les différentes actions proposées par les partenaires

Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – inspection médicale du travail (Dr Catherine DALM)

Partenaires associés

DIRECCTE, CARSAT, AGEFIPH, ARACT, RSI, MSA, ARS, OPCA-OPACIF, SSTI, SAMETH, FIPHP, CRP Tour de Gassies, organisations patronales et syndicales....

Déroulement de l'action et calendrier prévisionnel

durée du PRST3 - Calendrier à définir en comité de pilotage

Moyens

Mise en place d'un comité de pilotage chargé du suivi et de la coordination des actions et comprenant les représentants des institutions porteuses d'actions

Etat d'avancement

Méthodologie et indicateurs d'évaluation

Ces indicateurs sont définis dans chaque fiche d'action.

En cas de focus retenu sur les maladies chroniques évolutives, les indicateurs seront mutualisés et traités au niveau du comité de pilotage

Contacts (relais de l'action)

Dr Catherine DALM, DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine